DEPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE

## REPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2018-87

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Autres domaines de compétences

Séance du Conseil Municipal du 12 avril 2018,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Sous matière : Autres domaines de compétences des communes

Présents: GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

**OBJET: APPROBATION** ET AUTORISATION DE SIGNATURE -CONVENTION D'ACCES A « MON COMPTE PARTENAIRE CAF 2018 »

Formant la majorité des Membres en exercices.

## Procurations:

M. DEMANGEOT François donne procuration à M. Patrick MAUGARD, Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme GIRAL Hélène, Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à M. RATABOUIL Michel, Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe, M. LINOU Stéphane donne procuration à Mme THOMAS-DAIDE Hélène, Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni, Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

LE HOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN SERVICE EST

Absents:

Mme CHOPIN Marie-Christine,

RENDU EXECUTOIRE

Secrétaire: Mme SOULIER Agnès,

CONVOCATION CONSEIL EN DATE DU: 06.04.2018

AFFICHAGE EN DATE

DU: 06.04.2018

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE DU: 2 0 AVR. 2018 Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de signer une convention d'accès à « mon compte partenaire » relative à l'échange de données entre la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) et la Ville de Castelnaudary, dans le cadre des activités périscolaires proposées.

Cette convention définit les modalités d'accès aux services de l'espace partenaire.

Elle détermine les modalités techniques et informatiques d'accès à « mon compte partenaire » et l'usage qui doit en être fait dans le cadre des missions suivantes:

accueil, inscriptions scolaires et périscolaires, activités périscolaires et toute autre mission en lien avec les activités de la Direction Education Jeunesse.

L'application de cette convention permet l'accès à un ensemble de services faisant l'objet d'une signature de documents annexes :

- un contrat de service établissant les conditions de sécurité et les modalités de gestion des habilitations,
- un bulletin d'adhésion au service « Consultation du dossier allocataire par les partenaires » (C.D.A.P.) qui permet aux utilisateurs d'accéder aux données d'un allocataire et de limiter les sollicitations auprès de la CAF.

Compte tenu de la politique enfance jeunesse développée par la Ville, il est important de contractualiser à nouveau avec la CAF, partenaire essentiel de l'offre de service faite aux familles.

## LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE la convention d'accès à « mon compte partenaire » telle qu'annexée à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'accès à « mon compte partenaire » telle qu'annexée à la présente délibération, ainsi que tout autre document afférent à cette convention.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre. Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT,

CASTELNAUDARY, le 12 avril 2018.

Ampliation faite le : 2 0 AVR 2018 Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :

1 9 AVR 2018
Par publication le :
2 0 AVR 2018
Par délégation,

Le Directeur Général des Services

Patrick MAUGARD

Accusé de réception de Préfecture du 19/04/2018 N°011-211100763-20180412-2018-87-DE

Hervé ANTOINE